

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Introduction aux études des migrations I: Perspectives des sciences sociales et de

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---|--------------------|---------------------|--------------|
| Pilier principal B A - ethnologie | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 3 |
| Pilier principal B A - géographie | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 3 |
| Pilier principal B A - sociologie | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 3 |
| Pilier secondaire B A - ethnologie | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 3 |
| Pilier secondaire B A - géographie | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 3 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Professeure: Christin Achermann
Assistant: Clément de Senarclens

Objectifs:

Ce cours vise à donner aux étudiant-e-s de la 2ème ou 3ème année de BA le cadre contextuel des points de vue théorique, juridique et « pratique » (c'est-à-dire l'application de la loi) de différents sujets dans le domaine politique et juridique des migrations.

Contenu:

Les migrations des individus entre Etats-nations sont fortement influencées par les lois nationales et le droit international qui définissent non seulement les conditions cadre de qui a le droit d'entrer un pays, mais aussi les modalités de séjour et d'intégration dans la société d'accueil. Cette introduction aux études des migrations donnera au cours de deux semestres un aperçu de différents sujets du domaine : l'ampleur et le caractère des mouvements migratoires en Suisse et dans le monde, les caractéristiques des migrant-e-s, l'Etat-nation et le contrôle des migrations, l'admission au pays, le système d'asile, l'intégration, l'exclusion des personnes indésirables, la naturalisation, etc. Chaque thématique sera abordée selon les perspectives suivantes : la théorie en sciences sociales, le cadre juridique, le côté « pratique » et empirique (c'est-à-dire l'application de la loi et l'action des acteurs concernés).

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes.

L'examen porte principalement sur une présentation de la réponse de l'étudiant-e à une question choisie à l'avance parmi une liste de questions proposées, pour laquelle un document (cf. les consignes sur Claroline) devra impérativement être rendu (au plus tard) 24 heures avant l'examen.

Documentation:

voir le site Claroline

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra avec des lectures obligatoires. Il est recommandé, mais pas obligatoire, de suivre les deux semestres (automne et printemps).